

# SCoT

PAYS D'AUTAN

## BILAN DE LA CONCERTATION



*Réunion du Comité syndical : engagement de la procédure – extrait de « pôles sud , magazine de l'agglomération de Castres-Mazamet - juillet 2006*

Tout au long de la procédure, le SCoT du Pays d'Autan a fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire : les élus, le Conseil de développement, collège des élus, collège des associations, collège des entreprises, collège des syndicats, les habitants, les services de l'Etat, les collectivités, les chambre consulaires, le conseil général, le conseil régional, le parc naturel régional du Haut Languedoc et toutes personnes ressources pour les thématiques abordées dans le cadre des différents travaux.

Les modalités de cette concertation ont été définies par une délibération du Comité syndical du 20 juin 2006 de la façon suivante:

- mise à disposition du public de dossiers et notamment du porter à connaissance de l'Etat ainsi que d'un registre servant à recueillir par écrit les remarques au siège du Syndicat mixte,
- transmission d'articles sur le SCoT du Pays d'Autan aux collectivités membres du Syndicat mixte pour qu'ils soient insérés dans les supports de communication de celles-ci (journaux, site internet, affichage public) ou publication de bulletins d'information par le Syndicat mixte, notamment lorsque le site internet du SCoT sera mis en service,
- réunion(s) publique(s),
- annonce des différentes actions de concertation notamment par voie de presse.

L'élaboration du SCoT offre également l'opportunité de rencontrer les acteurs locaux concernés par celle-ci.

Les articles L 122-6 et L121-4 du code de l'urbanisme donnent en effet la possibilité au Président du Syndicat mixte d'associer ou de consulter au cours de la procédure un certain nombre d'institutions (services de l'Etat, Région, Département, établissement publics intéressés..) et d'organismes (chambres consulaires, autorités compétentes en matière de transports urbains...) ou d'associations (Pays d'Autan,...).

Ces modalités de concertation ont été mises en œuvre au travers de différentes actions

## Organisation de réunions thématiques et territoriales principalement à destination des élus

En vue de faciliter l'appropriation du projet par les élus communaux et intercommunaux du territoire, plusieurs réunions thématiques et territoriales ont été organisées à chaque grande étape de son élaboration

- **Au moment du diagnostic : engager le dialogue et sensibiliser sur les enjeux**

Tout d'abord, chaque élu du territoire a été interviewé dans sa commune afin de recueillir une première vision à la fois de la commune et de la perception de l'avenir du territoire, par le maire.

Une visite du SCoT de la Narbonnaise, alors en voie d'approbation a été organisée pour les élus du Bureau du SCoT, le 8 septembre 2006. Ainsi, les élus ont pu appréhender ce

qu'impliquait l'élaboration d'un SCoT, celui de la Narbonnaise présentant beaucoup de similitudes sur le plan du territoire, du nombre d'habitants... avec celui du Pays d'Autan.

Ensuite, une série d'échanges entre les élus et les personnes publiques associées ont eu lieu dans le cadre des commissions thématiques. Lors de ces commissions, des personnes ressources spécialistes de la thématique abordée ont pu apporter leur éclairage ou leurs informations. Ainsi, 6 réunions thématiques se sont tenues :

- sur le développement économique, le 5 octobre 2006
- sur la démographie, l'habitat et la consommation d'espace, le 9 novembre 2006
- sur les déplacements, le 1 mars 2007
- sur les équipements et services, le 12 juin 2008
- sur les paysages et la biodiversité, le 22 mars 2007
- sur l'environnement : eau, énergie, risques et nuisances, déchets, le 12 juin 2007

En plus des réunions sur des thèmes spécifiques ont eu pour sujet

- l'avenir de la RD 612, le 22 février 2007
- « comment aborder le lotissement », le 31 mai 2007...

Toutes ces réunions ont permis de débattre sur les éléments de diagnostic du SCoT et notamment des enjeux du territoire au regard du développement durable.

Le diagnostic a été validé à l'unanimité par une délibération du Comité syndical du 3 juillet 2007 complétée par une délibération 26 juin 2008

Les élus du Comité syndical, le Sous-Préfet, le Conseil de développement, les personnes publiques associées, les techniciens des collectivités ont ensuite été conviés à une réunion de synthèse et de bilan du diagnostic, sous forme de tableau atouts, faiblesses, menaces, opportunités et de présentation d'un questionnaire sur les thématiques du développement durable, le 27 septembre 2007, afin de bien cerner les enjeux du territoire.

C'est par la suite, que des réunions se sont déroulées dans chaque intercommunalité se sont déroulées, afin de s'assurer que le diagnostic et l'émergence des enjeux étaient bien partagés par l'ensemble des élus. Par ailleurs, ces réunions ont permis de répondre aux questions qui se posaient encore concernant le SCoT et le rapport de compatibilité des documents d'urbanisme avec celui-ci. Elles ont eu lieu, le 11 octobre 2007 pour la Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré + Bout du Pont de l'Arn, 8 novembre 2007, pour la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet + Saint-Salvy de la Balme, le 29 novembre 2007 pour la Communauté de communes Sor et Agout.

- **Lors de la phase intermédiaire entre diagnostic et PADD : débattre des enjeux essentiels de ce territoire afin de commencer à esquisser le projet**

Des ateliers ont été organisés le 11 décembre 2007, tout l'après-midi, réunissant les élus du territoire, le Sous-Préfet, le Conseil de développement, les personnes publiques associées, les autres SCoT du Tarn, les collectivités, les techniciens. Ces ateliers étaient animés par des experts extérieurs.

Après une séance plénière introduite par le Sous-Préfet et le Président du SCoT, trois ateliers ont permis d'aborder 3 grandes thématiques transversales:



*Les ateliers du 11 décembre 2007*

**Quel projet de territoire pour le rendre attractif dans le « concert métropolitain » ?** Atelier animé par Clarisse Schreiner directeur d'études à l'agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine

**Quelle mobilité durable et quelle accessibilité au sein de ce territoire ?** Atelier animé par Florence Saint-Paul, directrice du centre d'études techniques de l'équipement du Sud-Ouest

**Comment concilier développements urbains et paysages, quelle proximité urbanisme/nature ?** Atelier animé par Patrick Urbano, direction de l'environnement et des paysages au Conseil Général du Tarn.

Lors de ces ateliers, un récapitulatif des principaux éléments de diagnostic de la thématique abordée était fait sous forme de powerpoint et un questionnaire ciblé était proposé au débat. Ainsi, les premiers éléments d'un projet pour le territoire qui le rende attractif, accessible, respectueux du développement durable au travers de la question de la mobilité et de la préservation de la richesse paysagère et de la biodiversité, ont émergé.

C'est à partir de ces ateliers, d'ailleurs, qu'a été initié le travail sur la mise en forme d'une trame verte et bleue pour le territoire.

Ces ateliers ont permis de réunir plus de 100 personnes.

Outre ces ateliers, le Sous-Préfet est ensuite intervenu en Comité syndical du 13 décembre 2009 pour faire part de la vision de l'Etat sur les enjeux du territoire, dans le cadre d'un porter à connaissance associé, invitant ce territoire à « progressivement sortir d'une logique de reconversion et se doter d'une politique délibérée de conquête et de rayonnement. .... »

**- Au moment de l'élaboration du PADD et du DOG**

Suite aux élections de 2008, des « remises à niveau » ont été nécessaires. Notamment, une réunion des élus du nouveau Syndicat mixte, organisée le 26 juin 2008, a permis de rappeler à la nouvelle assemblée les étapes franchies, notamment le diagnostic du SCoT et les enjeux.

C'est à partir du mois de septembre 2008, que les réunions sur un document de pré-PADD, comportant à la fois des éléments d'objectifs de territoire et des éléments d'orientations à titre d'exemple ont débuté.

Des réunions thématiques dans un premier temps ont réuni les élus, les PPA et les techniciens des collectivités.

La thématique développement économique a été débattue le 10 septembre 2008, avec la commission correspondante et la commission urbanisme qui était invitée à toutes les commissions thématiques afin qu'elle apporte une vision transversale aux débats sur ce pré-PADD.

La thématique habitat-déplacements a été débattue le 2 octobre 2008, et la thématique paysages, environnement, le 9 octobre 2008.

Entre temps, le président du SCoT Gaillacois est venu, le 25 septembre 2008, présenter aux élus du SCoT du pays d'Autan, les travaux de ce territoire voisin, qui avait alors arrêté le projet de SCoT. Ainsi, les dispositions du SCoT Gaillacois sur l'économie de l'espace, les objectifs d'une consommation maximum d'espace pour les besoins du logement et de l'économie, la qualité des opérations d'urbanisme, la densification urbaine, la limitation des développements urbains en linéaire le long des voies... ont été discutés ainsi que la place de l'outil SCoT dans l'ensemble des outils d'urbanisme, à la disposition des élus. Il a été souligné que le SCoT « établit des principes fondamentaux d'aménagement, d'urbanisme et de gestion foncière qui agissent indirectement sur les services (axes structurants, transports en commun...), mais certaines thématiques ne font pas directement l'objet de prescriptions, par contre, le SCoT constitue une référence et un socle commun.... »

C'est ensuite que se sont déroulées dans les territoires, des réunions sur le document pré-PADD et sur le scénario de développement du SCoT. Les objectifs chiffrés du scénario choisi ont été validés au fur et à mesure de ces réunions pour aboutir au projet chiffré du SCoT, y compris, les objectifs chiffrés en matière de consommation maximum d'espace pour l'habitat et l'économie.

Ces réunions se sont tenues :

- à la Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré + Bout du Pont de l'Arn, le 13 novembre 2008
- à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, le 17 novembre 2008
- à Saint-Salvy de la Balme, le 4 décembre 2008
- à la Communauté de communes Sor et Agout, le 4 décembre 2008

Après avoir compilé l'ensemble des contributions, remarques et avis recueillis dans le cadre de ces réunions thématiques et territoriales, le document de pré-PADD a beaucoup évolué. Il a été examiné en groupe technique à 3 reprises puis présenté lors de 2 réunions du Bureau et de la commission urbanisme, les 27 avril 2009 et 4 mai 2009.

C'est à l'issue de ces réunions que le débat sur les orientations générales du PADD a pu se tenir le 25 mai 2009 en Comité syndical. Ainsi, les thèmes suivants ont été évoqués :

- un scénario de développement qui prévoit +10 000 habitants et + 4 000 emplois à l'horizon 2030,
- le renforcement des pôles urbains et villageois du territoire,
- la gestion économe de l'espace,
- la proximité de l'habitat, de l'emploi, des équipements et des services,
- la mise en œuvre d'une mobilité durable,
- la préservation des paysages et de la biodiversité,
- l'impérieuse nécessité d'améliorer la desserte du territoire et son accès aux réseaux grande vitesse toulousains, par la réalisation de l'autoroute Toulouse-Castres.

Des réunions complémentaires ont été nécessaires pour débattre sur le plan de la trame verte et bleue du SCoT, validée en commissions environnement et urbanisme du 21 septembre 2009.

Le document de Pré-PADD ainsi débattu a permis d'écrire une première formulation du projet de PADD et du projet de DOG.

Pour le DOG, la méthode retenue a été d'organiser des ateliers d'examen et d'écriture avec les services de la planification et les services instructeurs du territoire, c'est-à-dire, la DDEAT, les services de la ville de Castres et de Mazamet, afin de recueillir leur avis sur l'application dans les documents d'urbanisme des orientations projetées du DOG.

Ensuite les documents de PADD et de DOG ont été examinés par toutes les commissions du SCoT le 19 octobre 2009, puis en Bureau du 9 novembre 2009, qui a donné son aval pour une présentation du projet complet de SCoT en vue de l'arrêter, lors du Comité syndical du 14 décembre 2009, après 3,5 années de travaux.

## La Concertation avec le Conseil de développement

Le Conseil de développement a été sollicité à plusieurs reprises. Il a été convié lors des réunions des 27 septembre 2007 et 26 juin 2008 pour participer à ces 2 points d'étape que représentaient la présentation synthétique du diagnostic sous forme de tableau atouts, faiblesses, menaces, opportunités et la présentation du questionnement de développement durable.

Ensuite, la commission « cadre de vie et services à la population » du Conseil de développement a été officiellement sollicitée dans le cadre de réunions spécifiques le 26 mars 2009 sur les thématiques : démographie, développement économique et déplacements et le 28 mai 2009, sur les thématiques : habitat, environnement et paysage.

Au cours de ces réunions, le Conseil de développement a émis les remarques suivantes :

- même si la baisse de population s'infléchit ces dernières années, les bases fiscales des communes en perte de population sont en diminution. Cela pose pour les villes centres le problème du poids des charges liées à leur fonction de centralité
- sur la démographie, comment améliorer le solde migratoire ?
- il faudrait lier la stratégie du SCoT de préservation des terres agricoles à un projet agricole ou à une stratégie de destination de ces terres.
- une réflexion doit s'engager rapidement sur l'intermodalité des transports
- dans le contexte de libéralisation de l'économie commerciale avec la loi de modernisation de l'économie, il est souhaitable qu'à un niveau local un minimum de règles se mette en place. Il est utile avec une population qui vieillit, de préserver le commerce de proximité.
- sur le volet aménagement de zones économiques, il est souhaitable qu'une volonté de cohérence et de complémentarité entre les zones économiques s'exprime clairement.
- l'acte II du Grenelle de l'environnement va imposer aux collectivités de plus de 50 000 habitants la mise en place d'une stratégie liée à la réduction des émissions des gaz à effet de serre. L'habitat sera particulièrement concerné par des mesures nationales qui vont viser à la réduction des consommations énergétiques. Il est souhaitable que le projet d'aménagement et de développement durable du SCoT se penche sur le volet énergétique des bâtiments
- la qualité du cadre de vie est un atout majeur de notre attractivité, il nous faut donc à la fois le préserver, préserver la faune et la flore présentes sur ce pays et à la fois permettre le développement humain en gardant un habitat de qualité architecturale et environnementale responsable. Il est souhaitable que le projet d'aménagement du SCoT garantisse la circulation de la faune et le

développement de la flore et qu'il permette aux hommes et aux femmes de vivre et de travailler sur un territoire qu'ils respectent.

Ces différentes réflexions ont permis de contribuer à l'élaboration des documents de PADD et de DOG, qui intègrent les problématiques soulevées par le Conseil de développement.

## L'association et la consultation des personnes publiques associées (PPA)

On a vu que les personnes publiques associées ont été convoquées et présentes lors de toutes les réunions thématiques que ce soit dans la phase diagnostic ou dans la phase examen du pré-PADD. Le choix s'est porté sur ce mode d'association afin que ces réunions ne soient pas soit spécifiquement dédiées aux élus du SCoT, soit spécifiquement aux PPA et afin de favoriser la transversalité et la richesse des débats. Ce sont ainsi 11 réunions où les PPA étaient conviés dans le cadre des commissions thématiques.

Une réunion spécifique sur l'économie a été organisée le 22 septembre 2006 avec la chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers

Sur la question agricole, outre la présence de la chambre d'agriculture à chaque réunion de la commission urbanisme qui a examiné les projets d'élaboration, de révision ou de modification des PLU des communes du territoire, une réunion spécifique sur les enjeux agricoles a été organisée le 10 septembre 2007 avec la chambre d'agriculture, la direction départementale de l'agriculture et de la forêt, le parc naturel régional du Haut Languedoc et l'association tarnaise pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.

De nombreuses rencontres ont eu lieu, par ailleurs, avec les services du département sur les routes, l'eau, les paysages et la biodiversité, les services de la région sur les transports ou l'aménagement du territoire, le parc naturel régional du Haut Languedoc, depuis le début des travaux du SCoT et dans le cadre de la révision de la charte, les services de l'Etat, DREAL, DDEAT, DDASS... En plus des personnes publiques associées, des personnes ressources telles que l'ADEME, l'agence de l'eau, la SNCF, RFF, le CAUE... ont largement contribué à l'élaboration du SCoT.

Un groupe de travail spécifique réunissant le CAUE, le conseil général, le SIG de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et les services du SCoT a été mis en place pour la réalisation du plan paysages, trame verte et bleue du SCoT et s'est réuni de nombreuses fois.

M. le Sous-Préfet a été présent auprès des élus du territoire. Il a participé à la réunion de synthèse du diagnostic du 27 septembre 2007, aux ateliers du 11 décembre 2007. Il a présenté le porter à connaissance associé sur les enjeux du territoire du pays d'Autan vu par l'Etat, dans le cadre du comité syndical du 13 décembre 2007. Ensuite, il a produit à porter à connaissance complémentaire, au travers d'un courrier adressé au Président le 11 décembre 2008 et largement diffusé auprès des élus du SCoT.

Enfin, une réunion spécifique des PPA à laquelle assistait M. le Sous-Préfet a été organisée le 6 mai 2009, afin de recueillir l'avis de ces personnes sur le projet de PADD à présenter au débat du Comité syndical le 25 mai.

### - Les principales contributions des PPA prises en considération dans le SCoT

### **Au moment du diagnostic**

- La chambre des métiers et de l'artisanat a attiré l'attention des élus du SCoT sur la nécessité de créer de petites zones d'activités près des bourgs pour les artisans locaux.
- Le centre régional de la propriété forestière indiquait le nombre d'emplois forestiers locaux ;
- Le conseil régional et la SNCF ont ajouté au diagnostic déplacements des éléments complémentaires sur la desserte ferroviaire de Castres-Mazamet et sur le plan de modernisation du réseau régional et de l'axe Toulouse-Castres-Mazamet.
- Le conseil général a apporté des compléments sur le réseau routier et le réseau cyclable tarnais. Il a très largement contribué à l'élaboration du diagnostic concernant la thématique eau et assainissement. Il contribué également au diagnostic sur les paysages et la biodiversité.
- L'autorité environnementale a indiqué que les diagnostics environnementaux posaient correctement les problématiques environnementales à prendre en compte pour construire le PADD

### **Au moment du PADD et du DOG**

- M. le Sous-Préfet a souhaité que les choix en matière de réduction d'espace soient clairement pris en compte comme axe majeur aussi bien dans ses dimensions quantitatives que qualitatives. Il a souhaité également que soit justifié un scénario de développement volontariste en tenant compte de l'environnement régional du territoire. Lors de la réunion des PPA, il a appuyé l'objectif du SCoT de réduire la consommation foncière et soulevé le problème de la vacance, en indiquant que la capacité de réhabilitations sur le SCoT est importante.
- Le travail sur la trame verte et bleue a été apprécié par la DREAL et le Parc dans la volonté du SCoT de préserver non seulement les espaces d'inventaires mais aussi les espaces de nature ordinaire.
- La chambre d'agriculture du Tarn a appuyé les objectifs du SCoT en matière de préservation des terres agricoles vis-à-vis de l'urbanisation
- La chambre de commerce et d'industrie a indiqué que le SCoT devait permettre une bonne répartition sur son territoire des zones économiques.
- Le service départemental de l'architecture et du patrimoine du Tarn a posé la question des objectifs du SCoT en matière de qualité des logements
- La question de l'accompagnement du SCoT par une politique foncière a été soulevée ainsi que celle de l'importance stratégique des gares.

## L'organisation d'une exposition itinérante

4 panneaux d'exposition ont été réalisés sur le diagnostic, les enjeux du SCoT et les premiers éléments d'objectifs. Reproduits en 10 exemplaires, ils ont été exposés de mars à juin 2009 en permanence au siège des intercommunalités et de 3 semaines dans les communes à 1 mois et demi dans les villes de Castres ou Mazamet.

Les lieux d'exposition ont été choisis en fonction de leur fréquentation, par les communes, la plupart du temps à l'accueil des mairies mais aussi, pour Castres, par exemple, à l'archipel. Des registres de concertation ont été mis à disposition du public.

- Le premier panneau décrit le territoire et définit ce qu'est le SCoT
- Le second panneau propose un bilan des atouts du territoire
- Le troisième, un bilan des faiblesses
- Et le quatrième expose le scénario de développement choisi par les élus et les principaux objectifs que le SCoT veut se donner

Document 3

**SCoT**  
PAYS D'AUTAN

### Les principaux OBJECTIFS pour l'avenir

1. Renforcer l'attractivité économique du territoire, se mobiliser pour son développement et développer le tourisme.
2. Développer une offre de foncier à vocation économique de qualité.
3. Gérer l'utilisation du sol de façon économe.
4. Constituer une offre de logements diversifiée et de qualité.
5. Faire de l'offre de transport en commun, une alternative au tout voiture.
6. Organiser la croissance urbaine en préservant les espaces agricoles, les paysages et les ressources du territoire.

**PARTICIPEZ**

Cette exposition fait partie de la concertation qui se déroule jusqu'à l'arrêt du projet, prévu fin 2009. Vous pouvez faire vos remarques et vos commentaires sur le registre joint à cette exposition.

Vous pouvez consulter les documents complets (diagnostics, le porter à connaissance de l'Etat...) sur le site du Pays d'Autan: <http://scot.paysdautan.fr> et au siège du Syndicat mixte du SCoT : Espace Ressources du Castres - Castres - Tél : 05 63 73 50 85 [contact@scot.paysdautan.fr](mailto:contact@scot.paysdautan.fr)

**SCoT**  
PAYS D'AUTAN

### 33 communes élaborent un Projet de développement pour les 30 prochaines années:

#### Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Autan (SCoT)

**Chiffres CNE**

100 000 habitants	42 000 logements
43 000 actifs	71 000 mètres carrés
47 000 emplois	200 ha boisés
	70 forêts

Le SCoT définit le projet souhaité par les élus du territoire et fixe les grandes orientations afin d'organiser l'habitat, les déplacements, les développements économiques, l'agriculture et l'urbanisation pour les années à venir. Les décisions prises auront des conséquences à long terme sur l'environnement, les paysages et le cadre de vie.

Outil de planification, le SCoT harmonise les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux : PLU (plan local d'urbanisme) et cartes communales.

*Un dépliant A3 d'information sur le SCoT et le site internet a été mis à disposition du public lors de cette exposition de façon à ce que les personnes intéressées repartent avec les coordonnées du SCoT pour plus d'informations*



## La mise en place d'un site internet interactif SCoT

Ce site internet, pédagogique, très illustré et simple d'accès a été mis en place fin 2008, dès que les travaux du SCoT ont permis d'en alimenter le contenu. Ensuite, il a été mis à jour régulièrement pour tenir compte de l'avancement du dossier.

Pays d'Autan - Windows Internet Explorer

http://www.paysdautan.fr/

Pays d'Autan

>> Localisation » Nous contacter » Boîte à outils » Plan du site » Infos légales » Crédits

Pays d'Autan Dernière mise à jour le 01/12/2009 SCoT

■ Accueil

Les élus du SCoT du Pays d'Autan ont conscience des forces et faiblesses de leur territoire. Celui-ci stagne depuis quelques décennies en matière de population et connaît des pertes d'emplois industriels importantes, heureusement compensées en partie par les emplois tertiaires. L'absence d'une liaison rapide vers Toulouse pour laquelle nous continuons à nous mobiliser, ne nous permet pas de connaître la croissance qui caractérise les autres territoires de Midi-Pyrénées, mieux reliés à Toulouse, comme Albi, Montauban ou même Pamiers. Les liens stratégiques de notre territoire ne se résument toutefois pas seulement à ceux vers la métropole, car il est situé au carrefour de flux Nord-Sud (Rodez-Albi-Castres-Revel-Castelnaudary) et Est-Ouest (Toulouse-Castres-Mazamet-Béziers).

Le SCoT est l'occasion de s'interroger sur l'avenir du territoire. Si dans les dernières décennies (de 1982 à 1999), les chiffres de la démographie et des emplois étaient en diminution, depuis 1999, ces chiffres repartent à la hausse, même dans le contexte de l'enclavement que nous connaissons. La construction de logements est dynamique avec une moyenne sur les 10 dernières années de 450 à 500 logements par an, toutefois ce dynamisme est naturellement plus actif vers l'Ouest que vers l'Est, plus actif aussi en périphérie que dans les villes principales et très consommateur d'espaces agricoles ou de nature qu'il nous faut aussi protéger pour préserver notre cadre de vie.

Le SCoT est donc un exercice de projection pour les années à venir et on voit bien que des équilibres sont à rechercher afin que ce territoire se développe dans la cohérence et renforce son attractivité

Pour cela, il peut s'appuyer sur de nombreux atouts :

- un véritable bassin de vie et d'emploi, deuxième agglomération de Midi-Pyrénées,
- un cadre de vie spécifique et privilégié,
- une stratégie active pour relever les défis économiques et une offre foncière pour l'accueil d'entreprises de qualité,
- un niveau d'équipement particulièrement développé pour un territoire de cette taille, une avance numérique remarquable, des animations culturelles variées et régulières.

démarrer Boîte de réception - ... bilan concertation.do... Document5 - Microsof... Pays d'Autan - Windo... FR 10:15

Il comporte plusieurs rubriques

- une rubrique d'accueil avec le mot du président
- une page d'explication du SCoT
- une page d'explication sur les différents acteurs du SCoT
- une page qui explique les grandes étapes d'élaboration du SCoT avec les principaux documents produits auxquels il est facile d'accéder par un simple clic, dont le porter à connaissance de l'Etat
- une page avec les comptes-rendus des réunions principales
- la page interactive du site
- enfin, une page comportant des documents divers se rapportant au SCoT, à l'urbanisme et à l'aménagement ainsi que les liens internet avec des sites complémentaires : le ministère, le Certu, le Caue, la Diact...

Il n'y a pas eu de remarque du public au contact proposé par ce site. L'information sur sa mise en place a été faite largement aux élus, PPA, SCoT voisins, Conseil de développement et par le biais de l'exposition itinérante et celui des journaux locaux.

## La réunion publique du 1 décembre 2009



*Réunion publique du 1 décembre 2009*

C'est avec le Pays qui a souhaité organiser les assises du développement durable, que s'est tenue une réunion publique sur le SCoT, le 1 décembre 2009, à la chambre de commerce et d'industrie du Tarn à Castres. Un communiqué de presse a été envoyé aux journaux locaux et plus de 300 invitations ont été envoyées.

Cette réunion publique a commencé par un exposé de M. Henri Blanc, représentant M. Guy Millan Président du Conseil de développement, sur le développement durable, en général. Mme Nathalie de Villeneuve, Présidente du Pays a fait un exposé complémentaire en insistant sur la notion de transversalité.

M. Jean-Pierre Paris a présenté synthétiquement le SCoT et ses dispositions principales, c'est-à-dire : l'économie de l'espace, la proximité de l'habitat, de l'emploi, des équipements et des services, la qualité des opérations urbaines, la mobilité durable alternative et complémentaire à la voiture et la protection des paysages et de la biodiversité.

Ensuite, 3 intervenants extérieurs, urbanistes ou architectes sont venus décliner les orientations du SCoT aux différentes échelles de territoire.

Une première intervention de Denis Leddet de l'agence Citadia, a présenté d'abord, une vision générale du territoire et de l'impact qu'aura la réalisation de l'autoroute Toulouse-Castres, avec la nécessité majeure d'anticiper et de développer une stratégie foncière pour l'économie mais aussi pour l'habitat.

La seconde partie de cette présentation a porté sur les zones d'activités durables, avec l'exemple du Causse.

La seconde intervention de Philippe Barthès, maire d'Albine et Philippe Barjaud, urbaniste, a montré très pédagogiquement le rapport de compatibilité que doit avoir le PLU avec le SCoT, au travers de l'exemple du PLU d'Albine, en cours d'élaboration.

La troisième intervention de Nelly Jerrige du CAUE, a montré comment on aborde la question du renouvellement ou de l'aménagement d'un quartier dans l'objectif du développement durable, en lien avec les orientations du SCoT et du PLU.

Ces 3 interventions ont montré que l'articulation entre le SCoT et les PLU et entre les PLU et les opérations d'aménagement était bien comprise.

Les réactions du public ont porté sur :

- l'attractivité et la densité des centres bourgs

- l'importance de « l'esthétique » de l'habitat
- les priorités d'une commune ou d'un territoire lors de l'élaboration d'un document d'urbanisme ? le rôle de la concertation dans l'élaboration d'un document d'urbanisme est une occasion unique de mettre autour de la table les élus, les PPA, les habitants... mais ce n'est pas toujours évident d'intéresser la population même au niveau d'un PLU qui pourtant doit faire des choix sur l'avenir de la commune.
- Il a été noté aussi l'intérêt de réaliser un agenda 21, avec son plan d'actions qui permet aux communes d'établir des priorités dans leurs choix en matière de développement durable.
- la nécessité de porter des réflexions sur la forme urbaine dans les villages, ce en quoi le CAUE peut conseiller les communes.
- les différents outils de l'urbanisme pour arriver à réaliser des quartiers durables et notamment comment aménager un nouveau secteur quand on est confronté à de multiples propriétaires privés.

## Les articles dans la presse

La presse (la dépêche du Midi, le Tarn libre, l'écho du Tarn, la semaine...) a été sollicitée en particulier lors de la mise en place de l'exposition itinérante dans les communes

### Une concertation pour mieux préparer l'urbanisme de demain

Derrière le Scot, le schéma de cohérence territoriale ne se cache pas seulement une procédure administrative complexe qui pourrait en effrayer plus d'un ! En toile de fond de ce dispositif formel, les étapes compliquées, les études et avis des uns et des autres se trouvent essentiellement un document qui, à l'avenir et une fois qu'il sera adopté, dressera les grandes lignes de ce que sera l'urbanisme de demain, à 30 ans d'échéance environ, dans le sud du Tarn.

Jean-Pierre Paris, adjoint à l'urbanisme à la ville de Castres est chargé de ce dossier auprès du « Pays d'Autan ». Le futur Scot en effet couvre le territoire comprenant la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, la communauté de communes de la Haute vallée du Thoré, de Sor et Agout et s'y adjoint les communes de Saint-Salvy et Bout du Pont de l'Arn (33 communes au total).

Le Scot a été préparé sur une base volontariste et optimiste du développement de notre territoire,

espérant un gain de 10 000 habitants et de 4000 emplois d'ici 2040. « Sur l'habitat, indique Jean-Pierre Paris, le Scot insiste fortement sur la nécessité de stopper au maximum le mitage des constructions. Nous partons de l'idée que l'auto-roture vers Toulouse se fera, que l'on souhaite consolider les ressources naturelles de notre pays et surtout que nous aurons à faire face à un très gros déficit de foncier pour permettre l'implantation d'entreprises. »

L'ensemble des grandes lignes du bassin sud tarnais concernant l'habitat, les déplacements, les développements économiques, l'agriculture et l'urbanisme dans le futur sont stipulés dans le Scot. L'ensemble des scénarios possibles a été repris dans une petite exposition concentrée mais assez pédagogique finalement afin d'informer la population et les élus. Cette expo va donc tourner dans les 33 communes concernées par le Scot du pays d'Autan. Les visiteurs auront la possibilité d'apporter leur contribution à la ré-



Jean-Pierre Paris, président du Scot du pays d'Autan.

flexion sur cet urbanisme de demain. Cette étape, dite « projet d'aménagement et de développement durable » devra déboucher dans un second temps sur une enquête publique. Une fois le Scot adopté, toute modification de l'urbanisme dans les communes adhérentes devra être validée pour vérifier s'il respecte bien les grandes lignes définies pour l'avenir.

« Quand le document d'orientation générale sera prêt, il deviendra applicable et donc opposable » conclut Jean-Pierre Paris. J.-M.G.

L'exposition sera présentée à Aiguafonde du 2 au 23 mars, à Assouillon du 2 mars au 13 avril, aux services techniques de Castres du 2 mars au 13 avril, à Lagrègue du 2 mars au 30 mars, à Mazamet du 2 mars au 13 avril, à Soual du 2 au 30 mars.

### INITIATIVE

## Le Scot du Pays d'Autan expose son projet de développement dans trente-trois communes

Outil de planification, le Scot harmonise les documents d'urbanisme communaux et élabore un projet de développement pour 30 ans.

Le Scot est le schéma de Cohérence Territoriale. Chaque territoire appelé « Pays » a son Scot. Celui du Pays d'Autan concerne 33 communes, 3 communautés de communes (Sor et Agout, Haute vallée du Thoré, agglomération de Castres-Mazamet) et 2 communes (Saint-Salvy-de-la-Balme et Bout-du-Pont-de-l'Arn). Le Scot est réalisé par les élus du territoire regroupés en syndicat mixte forme d'un bureau de 13 membres et d'un conseil d'administration de 35 délégués de chaque commune. Le président est Jean-Pierre Paris, adjoint au maire de Castres. Les services de l'Etat sont associés.

Le Scot est un outil de planification qui harmonise les documents d'urbanisme communaux. Il doit définir le projet, construit par les élus du territoire et fixer les grandes orientations afin d'organiser l'habitat, les déplacements, les développements économiques, l'agriculture et l'urbanisme pour les 30 années à venir. Les décisions prises autour des conséquences à long terme sur

diversifiées. Qualité de vie et environnement sont satisfaisants. Par contre, l'attractivité et l'accessibilité routière sont insuffisantes, trop d'espace est utilisé pour le logement alors que la population est stable. Les déplacements sont largement dominés par la voiture. Des paysages sont à protéger et un assainissement collectif et individuel est à conforter.

A partir de ces constats, les élus proposent un scénario de développement résolument volontariste. Les principaux objectifs sont développés sur 4 grands domaines qui seront exposés dans les maires des communes concernées. Chacun peut aller la consulter et surtout participer au projet du Scot en donnant son avis sur un registre joint à l'exposition ou sur le site du Pays d'Autan : <http://scot.paysdautan.fr>, ou encore au siège du syndicat mixte du Scot, Castres Résidences du Causse à Castres, Tél. 05 63 33 30 18, courriel : [contact@scot.paysdautan.fr](mailto:contact@scot.paysdautan.fr).

Chantal Lubricinski

Abouls et talibesses du Pays d'Autan

Le territoire s'étend sur 7000 hectares dont 58 % de forêts, 17 % de terres agricoles et 7 % de terrains urbanisés. Il concerne 100 000 habitants. Il se situe à un carrefour régional, près de Toulouse. Basé de vie et d'emploi, il a un potentiel foncier attractif pour les entreprises, un bon niveau d'équipement, une offre de transport en commun

### Jean-Pierre Paris : « C'est l'expo de la concertation ! »

Président du Scot, il encourage la population à participer au projet du Scot par des remarques et des commentaires. L'exposition de ce projet fait partie de la concertation qui se déroulera jusqu'en juin 2009.

Du 2 au 23 mars, elle sera présentée dans les communes d'Aiguafonde, Assouillon, Castres, Lagrègue, Mazamet, Soual et jusqu'en juin dans des lieux publics des trois inter-communalités.

Les 100 000 habitants doivent connaître les six objectifs principaux, explique JP Paris : « Il faut renforcer l'attractivité économique du territoire, se mobiliser pour son développement et développer le tourisme de qualité, gérer l'utilisation du sol de façon économe, consulter une offre de logements diversifiée et de qualité, faire de l'offre de transport en commun une alternative au tout voiture, organiser la cohésion urbaine en préservant les espaces agricoles, les paysages et les ressources du territoire ».

Les communes du Scot du Pays d'Autan : Aiguafonde, Albine, Auxillies, Balaouren, Bout-du-Pont-de-l'Arn, Cambounet, Castres, Causseilles, Escoussens, Labastide-Roussillon, Labruguière, Lacabardès, Lagrègue, Le Rieulet, Le Vieux, Lencou, Mazamet, Neves, Nouaillet, Payrol, Augmontet, Pont-de-l'Arn, Roussillon, Saint-Affrique, Les-Montagnes, Saint-Armand-Scot, Saint-Salvy, Saix, Saouren, Séranville, Soual, Valdarencque, Verdelle, Vieux-Montagnes.

La dépêche du midi du 25 février 2009

l'écho du Tarn du 26 février 2009

L'objectif de ces articles était à la fois de présenter le SCoT au public et d'annoncer régulièrement les lieux d'exposition successifs.

Pour l'avenir de notre territoire

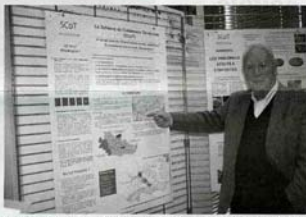
## Le SCOT Pays d'Autan s'expose

Habiter, travailler, échanger, consommer, se déplacer, sont des actions qui organisent notre quotidien et sont inscrites dans un espace. Celui-ci demeure le socle sur lequel chaque personne tend à s'épanouir. Il est donc de la responsabilité des collectivités de structurer et d'organiser au mieux un espace de vie pour tous et chacun. Le législateur, par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, a créé ce que l'on désigne sous le terme "SCOT", les Schémas de Cohérence Territoriale. Document d'urbanisme intercommunal, le SCOT est avant tout un projet de territoire s'inscrivant dans la perspective du développement durable.

Pour le "Tarn Sud", un Syndicat mixte, structure porteuse du SCOT, a ainsi été créé pour "baliser l'avenir de notre territoire" comme le précise Jean-Pierre Paris, président du SCOT du Pays d'Autan, et Vice-président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet. Le SCOT Pays d'Autan réunit 33 communes au sein d'un bassin de vie de plus de 100.000 habitants, 45.000 logements et de plus de 41.000 emplois. Il regroupe la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, la Communauté de communes du Sor et de l'Agout, la Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré, les communes de Bout du Pont de l'Am et Saint Saly de la Balme.

Ce périmètre recense "des espaces naturels remarquables, des sites à préserver, des paysages pittoresques et des espaces ruraux de qualité". Mais il est aussi soumis à une forte croissance démographique, à l'établissement urbain et à la consommation de nouveaux espaces. Aujourd'hui, 3 français sur 4 habitent dans des villes moyennes ou grandes et leurs périphéries. Entre 1990 et 1999, les surfaces urbanisées ont ainsi progressé de 8000 km<sup>2</sup> soit l'équivalent d'un département français (Tarn = 5780 km<sup>2</sup>). Avec l'expansion urbaine, les nouvelles formes d'habitat sont devenues les nouveaux visages d'une ville de plus en plus fragmentée en territoires spécialisés.

C'est dans ce contexte, que les élus du territoire se sont mobilisés et ont élaboré "ensemble et en toute concertation un Schéma de Cohérence Territoriale qui réponde aux enjeux du territoire". L'objectif du SCOT Pays d'Autan étant de rendre cohérent, harmonieux et agréable l'utilisation de notre espace" souligne Jean-Pierre Paris. Le SCOT Pays d'Autan souhaité par



les communes et communautés de communes membres fixe ainsi les grandes orientations afin d'organiser l'habitat, les déplacements, les développements économiques, l'agriculture et l'urbanisation pour les années à venir.

"L'enjeu aujourd'hui n'est pas de vouloir empêcher les agglomérations de s'étendre. Il s'agit plutôt de mieux gérer et organiser l'expansion et le développement des territoires en intégrant la préservation de l'environnement dans la perspective du développement durable" explique le président du SCOT, de même, l'espace destiné aux activités agricoles et forestières doit être préservé. Les espaces naturels, les paysages et le patrimoine architectural rural, éléments essentiels du cadre de vie, doivent mieux être pris en compte, en particulier dans les territoires soumis au phénomène de "rurbanisation".

"Aujourd'hui, les enjeux évoluent et une nouvelle stratégie de développement durable est en cours de construction. L'avenir de ce territoire se prépare aujourd'hui à l'échelle du Pays d'Autan à travers ce Schéma de cohérence territoriale et se met en débat à travers une exposition" conclut Jean-Pierre Paris

**Vous aussi, participez**

Actuellement en place sur l'ensemble du territoire une exposition itinérante fait l'état des lieux du territoire et permet à chacun de connaître les différents aspects du SCOT : présentation de la démarche, du diagnostic, des enjeux de développement et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ainsi que les étapes futures du SCOT. Rappelons, que le travail sur le PADD se poursuit : les élus devront débattre des choix sur plusieurs thématiques comme le développement économique, l'habitat et déplacements, environnement et paysages. Jusqu'au 15 juin 2009, vous avez la possibilité de mieux connaître le

contenu du SCOT Pays d'Autan. Cette exposition fait partie de la concertation qui se déroule jusqu'à l'arrêt du projet prévu fin 2009. Vous pouvez faire vos remarques et vos commentaires sur le registre joint à cette exposition. Vous pouvez consulter les documents complets sur le site du Pays d'Autan : <http://paysdautan.fr> et au siège du syndicat mixte du SCOT : Espace ressources du Causeau - Castres tél. 05.63.73.50.85. Contact@scot.paysdautan.fr

**Planning de l'exposition (en mairie de...)**

Aiguafonde (du 27/04 au 18/05), Albine (du 02/03 au 23/03), Aussillon (du 02/03 au 13/04), Boissac (du 01/06 au 15/06), Bout du Pont de l'Am (du 04/05 au 01/06), Cambounet sur le Sor (du 30/03 au 20/04), Castres (du 02/03 au 13/04), Caucaillères (du 18/05 au 01/06), Escoussens (du 01/06 au 15/06), Labastide Roualoux (du 13/04 au 04/05), Labruguière (du 02/03 au 06/04), Lacabarède (du 23/03 au 13/04), Lagarrigue (du 02/03 au 30/03), Le Riallet (du 01/06 au 15/06), Le Vintrou (du 01/06 au 15/06), Lescout (du 01/06 au 15/06), Mazamet (du 02/03 au 13/04), Navès (du 11/05 au 01/06), Noailhac (du 20/04 au 11/05), Payrin Augmontel (du 13/04 au 04/05), Pont de l'Am (du 04/05 au 01/06), Roualoux (du 04/05 au 25/05), Saint Afrique les Montagnes (du 06/04 au 27/04), Saint Amans Soult (du 13/04 au 04/05), Saint Saly de la Balme (du 30/03 au 20/04), Saix (du 13/04 au 11/05), Sauvernes (du 25/05 au 15/06), Sémalens (du 11/05 au 01/06), Soual (du 02/03 au 30/03), Valdurenque (du 11/05 au 01/06), Verdalle (du 01/06 au 15/06), Viviers les Montagnes (du 20/04 au 11/05), Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet & Communauté de communes Sor et Agout & Communauté de communes Haute Vallée du Thoré (du 02/03 au 15/06/2009).

La semaine du 9 mars 2009

Exposé dans toutes les communes

## Le SCOT du pays d'Autan au service du développement du territoire

Le SCOT du pays d'Autan va faire l'objet d'une présentation officielle sous forme d'exposition sur toutes les communes et les intercommunalités du territoire. Cette démarche permettra d'élaborer un document d'orientation générale qui devra être adopté par l'ensemble des communes avant sa mise en application.

Outil de planification et d'harmonisation des documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux, document permettant de fixer les grandes orientations en matière d'habitat, de déplacement, le développement économique, l'agriculture et l'urbanisation pour les trente années à venir, le SCOT (schéma de cohérence territoriale) du pays d'Autan est fin prêt. Une exposition de présentation sera mise en place dans les 33 communes et communautés de communes



« Jean-Pierre Paris, le président du SCOT du pays d'Autan, a présenté ce projet. »

réalisées au regard de la situation du territoire, de son manque d'attractivité, du mitage urbanistique et consommateur d'espace important.

**Renforcer l'attractivité dans le respect des équilibres**

Certains aménagements, comme le projet autoroutier Castres Toulouse, pourraient modifier la donne en matière de développement et d'attractivité du territoire. "Un aménagement qui a été pris en compte dans l'élaboration du SCOT du pays d'Autan", précise Jean-Pierre Paris. Des inconvénients compensés par un potentiel foncier attractif pour les entreprises, un bon niveau d'équipement, une offre de transports diversifiée et un véritable bassin d'emploi et de vie. D'où la nécessité de mettre en place "un scénario de développement résolument volontariste à l'échelle du territoire situé à proximité de l'aire toulousaine pour ren-

forcer son attractivité d'une manière équilibrée".

C'est la démarche du Scot qui comprend un diagnostic des atouts et des faiblesses du territoire, un projet d'aménagement et de développement durable pour le territoire et une documentation d'orientation générale. Les habitants pourront s'ils le souhaitent faire quelques suggestions. Une étape qui aboutira sur un projet d'aménagement et de développement durable qui sera suivi par une enquête publique. L'adoption de ce SCOT devra être validée par toutes les communes. Une fois adopté, il deviendra applicable et opposable dans toutes les communes du territoire.

L'exposition du SCOT sera visible du 2 au 23 mars à Aiguafonde, du 9 mars au 9 avril aux services techniques de la ville de Castres, à Aussillon et Mazamet, du 2 mars au 6 avril, à Lagarrigue du 2 au 30 mars. D.E.

le Tarn libre du 27 février 2009

## "habiter, vivre et travailler au Pays d'Autan"

La population est cordialement invitée à participer à une réunion publique sur le thème "habiter, vivre et travailler au Pays d'Autan" le mardi 1er décembre à 17h30, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Castres-Mazamet (Amphithéâtre Jean-Luc Maurice), 40, allées Alphonse Juin à Castres.

Le Pays d'Autan affiche dans un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) 4.000 emplois et 10.000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030. Objectif de développement qui ambitionne de produire une économie et un urbanisme respectueux de l'homme et de son environnement.

Au travers de cas concrets exemplaires (présentation de l'aménagement d'une zone d'activité, d'un quartier, d'un village), le Pays d'Autan souhaite partager avec la population son projet d'aménagement et de développement durable. Un temps d'échange fera suite aux interventions des personnalités suivantes : Guy Millan, Président du Conseil de développement, Nathalie de Villeneuve, Présidente du Pays d'Autan, Jean-Pierre Paris, Président du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Denis Leddet du Cabinet Citadia, Philippe Barjaud, urbaniste et Nelly Jerrige, urbaniste.


La presse a à nouveau été sollicitée pour inviter les habitants intéressés à participer à la réunion publique qui s'est tenue le 1 décembre 2009 à la chambre de commerce et d'industrie du Tarn à Castres.

La presse et les sites internet communaux ou communautaires ont fait paraître des articles sur le SCoT, soit sur la base d'un article proposé par les services du SCoT soit à l'initiative des communes. Les quelques exemples montrés ci-après montrent le panel d'initiatives prises par les communes ou les communautés

*Pôle sud hors série sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, septembre 2009*



Ville de Labruguière | Urbanisme | Les Grands Projets Page 1 of 1



## Ville de Labruguière

---

### Urbanisme

Les grands projets

Le SCOT

Le Schéma de Cohérence Territoriale remplace le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme. Il est créé par la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (S.R.U). Il vise à doter les agglomérations d'un outil qui mette en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles, plus particulièrement en ce qui concerne l'urbanisme, l'habitat, les déplacements, les loisirs et les équipements commerciaux. Pour tout savoir, [cliquez ici](#).

**Un soutien pour la rénovation des façades**

Accueil » Grand Sud » Tarn Recherche sur la dépêche.fr OK

## Noailhac et sa région

ACTU PRATIQUE SPORTS LOISIRS « Tarn

Publié le 30/04/2009 04:43 | LaDepeche.fr

### Noailhac. Une expo du SCot actuellement à la mairie



Les habitants du village sont invités à découvrir une exposition du SCot ( Schéma de cohérence territoriale du pays d'Autan) jusqu'au 15 mai à la mairie de Noailhac (1). Réalisée sous forme de 4 panneaux, cette exposition dévoile le projet de développement de 33 communes pour les 30 prochaines années.

Le SCot, présidé par J.P. Paris, et dont les bureaux sont situés à la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a pour objectif de définir le projet souhaité par les élus du territoire et de fixer les grandes orientations afin d'organiser l'habitat, les déplacements, les développements économiques, l'agriculture et l'urbanisation pour les années à venir. Le SCot est composé d'un diagnostic présentant les atouts et les faiblesses tout en déterminant les enjeux du territoire. Un projet d'aménagement et de développement durable détermine, à partir du diagnostic, le projet de territoire sous forme d'objectifs. Enfin, un document d'orientations générales définit les orientations ou prescriptions réglementaires. Elles permettront de mettre en œuvre les objectifs du projet d'aménagement et de développement durable par le biais des PLU, cartes communales et opérations d'aménagement qui devront être compatibles avec le SCot. Le territoire du Pays d'Autan qui se présente comme une charnière des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ainsi que des grandes agglomérations de Toulouse et Montpellier, couvre 71 000 hectares. Pour Noailhac, les délégués du SCot sont Jean-Louis Gau et Philippe de Boissezon.

(1) La mairie est ouverte tous les jours de 8h à 12h et de 13h 30 à 16h 30.





# Bienvenue à Viviers les montagnes

Intempéries du 21 avril 2009 : se faire recenser en Mairie

mardi 5 mai 2009



T\* (min) 6° T\* (maxi) 20°

La météo du Tarn à 7 jours sur Tarninfo.com!

- Accueil
- Rechercher
- Le forum
- Essentials info

Mairie > Vie municipale > Exposition du Pays d'Autan : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

## ► Exposition du Pays d'Autan : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Une exposition sur le diagnostic et les grands objectifs du SCoT du Pays d'Autan se tient à la Mairie du 20 Avril au 11 Mai 2009. Elle se présente sous forme de 4 panneaux placés au Secrétariat et est accompagnée d'un registre de concertation, du « porter à connaissance associé » de l'Etat ainsi que d'une plaquette synthétisant l'exposition et indiquant les coordonnées des personnes à contacter et du site pour de plus amples renseignements.

## Urbanisme

### Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) : qu'est-ce que c'est ?

# SCoT

Il s'agit d'un outil de planification qui harmonise les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux : PLU (plan local d'urbanisme), cartes communales etc ...

### PAYS D'AUTAN

Sur le territoire du Pays d'Autan, auquel appartient la Communauté de Communes Sor et Agoût et par conséquent la commune de Saint-Affrique-les-Montagnes, un SCoT est en cours d'élaboration.

Le SCoT doit définir le projet souhaité du territoire dans 30 ans et fixer les grandes orientations afin d'organiser l'habitat, les déplacements, les développements économiques, l'agriculture et l'urbanisation pour les années à venir. Les décisions prises auront des conséquences à long terme sur l'environnement, les paysages et le cadre de vie ... Ainsi, chaque commune gardera sa compétence pour réaliser son document d'urbanisme, mais elle le fera en cohérence avec celui des autres communes du SCoT.

### Que comprend le SCoT ?

- Un diagnostic,
- Un projet de territoire à 30 ans : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- Un document réglementaire appelé Document d'Orientations Générales (DOG).



### Qui réalise le SCoT ?

Un Syndicat mixte, composé d'un Comité syndical de 35 élus où toutes les communes sont représentées et d'un Bureau de 13 membres où toutes les intercommunalités sont représentées

### Où en est le SCoT ?

- Le diagnostic est consultable au siège du Syndicat mixte et sur le site du Pays d'Autan : <http://paysdautan.fr>
- Un registre est mis à votre disposition au siège du syndicat mixte pour recueillir vos remarques.
- Le projet de territoire est en cours d'élaboration. Il fera l'objet d'une prochaine information.

### Une exposition sur le SCoT dans notre commune

Une exposition, sur le diagnostic et les grands objectifs du SCoT, sera prochainement mise à votre disposition dans notre commune, du 6 avril au 27 avril 2009, dans la salle de réunions annexe de la mairie.

Cette exposition sera accompagnée d'un registre de concertation, du "porter à connaissance associé" de l'Etat et d'une plaquette synthétisant l'exposition et indiquant les coordonnées des personnes à contacter et du site internet à consulter pour de plus amples informations.

Siège du Syndicat mixte du SCoT du pays d'Autan : Espace Ressources - Le Causse Espace d'Entreprises - 81115 Castres Cedex  
Chef de projet : Tél : 05 63 73 50 77 - fax : 05 63 73 50 40 - Président M. Jean-Pierre PARIS

Lettre d'information de Saint-Affrique les Montagnes

## Le bilan de la concertation

Grâce à la concertation, les principaux acteurs du SCoT ont bien saisi les enjeux de ce document d'urbanisme qui a été l'occasion de s'interroger sur l'avenir du territoire à l'horizon 2030. Malgré les besoins de clarification permanents sur ce qu'est le SCoT en raison de sa complexité ou de sa nouveauté, la question de l'avenir de ce territoire a particulièrement été débattue par les élus. Le contexte de débat public sur l'autoroute Toulouse-Castres a été favorable à des réflexions sur l'aménagement du territoire du SCoT, ainsi que celui des débats nationaux sur les lois Grenelle.

Progressivement les enjeux de l'aménagement durable ont été bien intégrés, notamment, l'économie d'espace, la préservation des terres agricoles, l'anticipation foncière, la cohérence des zones économiques, le renouvellement des villes et des villages et le maintien de la biodiversité.

Plus largement, la concertation auprès du public s'est concentrée sur quelques moments forts : ateliers, exposition, réunion publique et des actions d'information dans les journaux locaux, communaux, communautaire, sur le site internet du SCoT et ceux des communes lorsqu'elles en disposent. La presse a bien relayé l'information dans les moments importants de la concertation

La population ne s'est toutefois pas exprimée dans les registres de concertation mis à sa disposition ni sur le site interactif du SCoT. Cette expression est plus aisée en réunion publique ou en atelier.

Si la concertation s'achève légalement au moment de l'arrêt du projet de SCoT prévu le 14 décembre 2009, celle-ci se poursuivra notamment au travers du site internet du SCoT enrichi et mis à jour régulièrement. Par ailleurs, des actions de pédagogie et d'information sur l'aménagement durable à toutes les échelles (PLU, zones d'activités, quartiers, lotissement...) se poursuivront afin de favoriser la mise en œuvre du SCoT.